

RAPPORT DE MAJORITE DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Kilian Duggan et consorts – L'impératif professionnel de la transition écologique

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le lundi 3 juin 2024, de 16h à 17h30 dans la Salle Romane, Rue Cité-Devant 13 à Lausanne. Elle était composée de Mme Oriane Sarrasin, Présidente rapporteuse et de Mmes et MM. Claire Attinger Doepper, Florence Bettschart Narbel, Alain Cornamusaz, Kilian Duggan (postulant), Elodie Lopez, Pierre-André Romanens, Nicolas Suter et Andreas Wüthrich.

Mme Isabelle Moret, Cheffe du Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) était accompagnée de Mme Françoise Favre, Directrice de l'emploi et du marché du travail (DGEM), de M. Alain Bolomey, Adjoint à la Directrice de la DGEM ainsi que de M. Guillaume Ruiz, Adjoint au directeur de l'enseignement postobligatoire (DGEP au DEF) et de M. Antonello Spagnolo, directeur de l'insertion et des solidarités (DGCS au DSAS).

Pour le secrétariat de la commission était présente Mme Sylvie Chassot, secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil. Elle s'est chargée des notes de séance.

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant évoque, en propos liminaire, deux recherches ayant nourri ses réflexions pour la rédaction de cet objet. Premièrement, il cite une étude du McKinsey Global Institute sur les implications pour l'économie suisse de la révolution numérique et l'avenir du travail dans le pays à l'horizon 2030¹. Selon cette recherche, la digitalisation pourrait créer jusqu'à un million d'emplois en Suisse, en présupposant des transformations. La transition numérique représente en effet une opportunité majeure d'emplois, dans l'information, la cybersécurité et l'intelligence artificielle. Ces métiers nécessitent des compétences spécialisées qui doivent être développées, non seulement via des formations initiales mais également tout au long d'une carrière professionnelle, pour que les travailleurs et travailleuses restent compétitifs.

Le postulant cite ensuite le programme national de recherche (PNR) 73 qui explore les mesures à prendre pour une transition de notre société, et en particulier de notre économie. Entre autres, ce programme souligne l'importance cruciale de l'économie verte dans la création d'emplois durables.² Les secteurs de l'efficacité énergétique ou du recyclage sont par exemple en pleine expansion, et des emplois sont ainsi créés dans la construction, l'ingénierie et la maintenance. Des politiques de soutien aux travailleurs et travailleuses affectés par ces changements doivent néanmoins être mises en place pour garantir une transition juste. Ainsi, selon le postulant, pour éviter des pertes d'emplois massives et les effets sociaux corrélés, des programmes de reconversion et éventuellement des aides pour les travailleurs et travailleuses des secteurs déterminés doivent être développés.

Au sens du postulant, le gouvernement doit jouer un rôle actif dans la mise en place de politiques publiques qui favorisent l'adaptation et la reconversion des travailleurs et travailleuses, et éventuellement via un

¹ « The futur of work in Swizterland in digital age », McKinsey & Co, Octobre 2018

² PNR 73 « Economie durable », 2016 - 2023

soutien à l'innovation et aux programmes de formation. Des conditions favorables pour les entreprises actives dans ces domaines devraient aussi être créées. Le postulant souhaite dès lors :

- 1. que le marché du travail vaudois, troisième force économique suisse après les cantons de Zürich et de Berne, soit analysé dans le but d'identifier ses opportunités et faiblesse dans le contexte de la transition écologique et de la révolution numériques.
- 2. que soient évaluées des mesures ciblées d'accompagnement pour les secteurs qui seraient identifiés, notamment en matière de réorientation professionnelle,
- 3. et enfin, que soit évaluée la pertinence de créer une bourse de conversion professionnelle spécifiquement pour ces cas-là.

3. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

La Cheffe de département ainsi que les représentant es du DEIEP, du DEF et du DSAS dressent la liste des différentes actions entreprises, en cours ou planifiées :

3.1. IDENTIFICATION DES PENURIES DE PERSONNEL

La DGEM appréhende la problématique sous l'angle de la pénurie de main d'œuvre, l'important étant pour l'Etat que les entreprises disposent de suffisamment de personnes bien formées car ceci fait partie des conditions cadres pour une économie forte. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat cherche à définir la, ou les pénuries de main d'œuvre. Ainsi, celles dans les domaines de la santé, du digital et de la transition écologique sont clairement identifiées. La DGEM est chargée de garder la vision d'ensemble, ces réflexions étant conduites dans d'autres départements mais également dans d'autres cantons et au niveau fédéral. Ces réflexions ont par exemple donné lieu (a) au programme InvestPro³ dont le lead est au DEF et au DSAS (b) à une étude⁴ dont le but était d'analyser l'adéquation de l'offre de formation dans les métiers du numérique par rapport aux besoins de l'économie. Les conclusions de cette dernière sont rassurantes, puisque, selon ces résultats, les possibilités de formation dans le Canton répondent pour l'instant aux besoins de l'économie.

3.2. METIERS DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Il est toujours d'abord évoqué l'EMPD accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de 3'931'800 millions pour financer la première étape de mise en œuvre de la mesure stratégique « la formation, moteur du changement » du Plan climat vaudois (PCV) 2024⁵, adopté par le Grand Conseil en juin 2023. Parmi la dizaine de mesures, l'une propose des cours spécifiques pour adultes visant une certification par l'art. 32 OFPr dans des métiers directement en lien avec la transition énergétique et écologique. Un demi-million a ainsi été mis au budget pour aider les quelques 80'000 vaudois es de plus de 25 ans sans autre diplôme que celui de l'école obligatoire et qui occuperaient des emplois dans un secteur-clé pour la transition énergétique à atteindre des objectifs certifiants dans l'idée d'accroitre la main d'œuvre qualifiée dans ces domaines et d'alimenter les réseaux de formations continues et supérieures.

De plus, afin de mieux définir le périmètre des métiers concernés, la DGEP a uni ses forces avec le Canton de Genève pour mandater des prestataires externes pour conduire une étude. L'objectif de celle-ci est de doter le Canton d'une solution dynamique à même de fournir en temps réel des informations au sujet des corps de métiers concernés.⁶

³ InvestPro, Plan pour lutter contre la pénurie de personnel de santé et assurer la qualité des soins de la population, DSAS, DEF. Janvier 2024

^{4 «} Etude des métiers du numérique et formation », par Alp+ICT pour le DEIEP et le DEF, 2023

⁵ EMPD accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de 3'931'800 millions pour financer la première étape de mise en œuvre de la mesure stratégique « la formation, moteur du changement » du Plan climat vaudois (PCV), mars 2023

Etant donné que ce dossier était annoncé comme avançant significativement peu après le travail de commission en juin 2024, la présidente a invité la DGEP, en décembre de la même année, à fournir des informations complémentaires, que voici : ce projet a fait l'objet de plusieurs séances de conception/coordination au sein du Groupe de suivi composé de la DGEP, DGEM, DIREN, SPEI. Il a été décidé de travailler sur une analyse tout d'abord quantitative, puis qualitative, au travers de mandats confiés à deux partenaires externes. Le périmètre et le financement public de ces analyses concernent les Cantons de Vaud et de Genève. S'agissant de l'enquête quantitative, celle-ci reprendra – mutatis mutandis – la même méthodologie et les mêmes objectifs que l'enquête réalisée en octobre 2023 sur les métiers de la transition numérique. L'étude libellée « Evaluation quantitative et qualitative des emplois, des entreprises des formations et des besoins en matière de main-d'œuvre dans le domaine de la transition énergétique » comprendra ainsi trois parties (1) entretiens avec les services et les milieux économiques concernés afin de clarifier leurs attentes et besoins et valider les mesures identifiées; (2) inventaire des études déjà réalisées sur le sujet; (3) corrélation des formations et des besoins de l'économie ou découlant des politiques publiques en matière de transition énergétique et de climat. Le calendrier de l'étude prévoit l'achèvement du mandat pour avril 2025.

3.3. CAS PARTICULIER DES PERSONNES À L'ASSURANCE-CHOMAGE

La DGEM évoque l'impossibilité liée à la loi fédérale sur l'assurance chômage (LASI) de réorienter des personnes au chômage vers d'autres formations que celle acquise au préalable. Les ponts que l'assurance chômage permet sont, pour l'heure, directement liés à l'expérience professionnelle passée, ce qui ne permet pas le financement par l'assurance chômage de formations qualifiantes. Ainsi, la LASI n'est pas outillée pour faire face aux cas de personnes exerçant un métier devenu obsolète. Pour répondre à une demande, mais aussi démontrer aux parlementaires fédéraux qu'il serait utile de modifier la LASI dans le sens d'une plus grande flexibilité en ce qui concerne les mesures du marché du travail, le Conseil d'Etat travaille sur un projet pilote, financé par le PCV 2024. L'idée sous-jacente est d'établir un partenariat avec une entreprise privée de réinsertion pour mettre en œuvre une formation de courte durée afin de permettre un pont professionnel vers la pose de panneaux solaires à des personnes n'ayant pas d'expérience préalable.

3.4. POSSIBILITÉS DANS LE CADRE DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Des actions dans le domaine de l'insertion professionnelle dans les métiers liés à la transition écologique sont également entreprises au DSAS. Depuis une vingtaine d'années, le DSAS offre une formation professionnelle de base via des programmes spécifiques aux bénéficiaires de l'aide sociale. Depuis 2020 et suite à l'adoption du premier PCV, la DGCS a développé environ 200 places en mesures d'insertion qui visent les secteurs de l'économie durable et de la transition écologique. Chaque année, cinq millions de francs sont ainsi dédiés dans ce contexte à former des bénéficiaires du RI pour les accompagner vers une insertion professionnelle dans ces domaines. Par exemple, 40 places sont dédiées à la formation pour l'installation de panneaux solaires.

3.5. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La Cheffe de Département rappelle alors les responsabilités de l'Etat dans ce domaine, à savoir (a) être en mesure d'offrir une main d'œuvre qualifiée aux entreprises et (b) s'assurer en conséquence que les formations proposées par l'Etat correspondent aux développements du marché du travail. Le constat est le suivant : dans un pays comme la Suisse, où les salaires et les prix du terrain sont élevés, la production se doit d'être à haute valeur ajoutée, à côté par exemple des services à la personne qui ne sont pas délocalisables. Certains secteurs vont ainsi être considérés par l'Etat comme porteurs pour l'avenir. Mais l'Etat reste subsidiaire ; c'est l'économie privée qui crée des emplois. Pour remplir sa mission, l'Etat investit beaucoup dans les domaines de la formation et de l'innovation. Charge ensuite à chaque citoyen et citoyenne de réfléchir à sa formation continue et, ou, à sa reconversion professionnelle. L'Etat intervient ensuite au besoin, à titre subsidiaire également, si une personne tombe dans le filet social. L'objectif zéro carbone 2050 induit en outre pour l'Etat la responsabilité de disposer de personnes assez formées pour assister cette transition. Si la Conseillère d'Etat doute de l'opportunité de ce postulat au vu des travaux en cours et du fait que la mise sur pied d'une bourse de formation contreviendrait au principe de l'action subsidiaire de l'Etat dans ce domaine, elle indique qu'en cas de prise en considération, c'est vraisemblablement le DEF qui serait en charge de coordonner la réponse du Conseil d'Etat.

4. DISCUSSION GÉNÉRALE

En préambule, le postulant, s'il salue les efforts du gouvernement, souligne que son postulat ne cible pas spécifiquement les personnes sans certification, au chômage ou au RI, mais aussi les reconversions professionnelles en cours de carrière. Son postulat propose ainsi de mener une réflexion sur les conditions cadres qui pourraient être proposées afin de favoriser les reconversions professionnelles avant le chômage ou le RI. Il estime donc que les travaux en cours ne répondent pas aux points 2 et 3 de son postulat.

Un e commissaire indique ensuite que de nombreux objets parlementaires portant la question des reconversions professionnelles vers des professions des transitions sont en attente de réponse :

- Postulat de Nicolas Suter et consorts Transition de carrière et transition énergétique vont de pair (21_POS_36): la réponse fournie par le Conseil d'Etat en mars 2023 a été refusée par le Grand Conseil.
- Postulat Carine Carvalho et consorts Transitions écologique et numérique : quelle stratégie pour l'emploi et la formation continue ? (20 POS 211) : cet objet est en cours de traitement à la DGEP.

- Postulat Rebecca Joly et consorts - Pour un revenu de transition écologique dans le Canton de Vaud (20_POS_207) : la DGCS n'a pas encore de réponse, la mise en œuvre d'un revenu de transition écologique étant plus compliquée que prévu.

Plusieurs commissaires s'accordent à dire qu'une réponse transversale et coordonnée sur ces différents objets permettrait une meilleure vue d'ensemble. Un e commissaire estime qu'au vu du nombre d'objets en suspens, il serait plus efficient de laisser travailler l'administration et d'attendre ces réponses avant le dépôt d'un nouvel objet qui concerne le même thème. À la suite de cet échange, le vœu suivant est émis :

La commission exprime à l'unanimité le souhait de recevoir une réponse transversale de la part du Conseil d'Etat, à savoir que ce dernier fournisse un rapport qui répondrait à tous les objets parlementaires qui concernent les questions de la formation et de la réorientation en lien avec les transitions numériques et écologiques.

La discussion s'engage par la suite sur deux sujets distincts. Tout d'abord, la question des formations dans le domaine de la pose de panneaux solaires est abordée. Selon un e commissaire, cette compétence exigeant des connaissances approfondies en matière de normes de sécurité, d'étanchéité, d'électricité et ne peut pas être dispensée de manière rapide. La DGEP indique que dès la rentrée 2024, le Canton proposera la formation d'installateur de panneaux solaires CFC. Du personnel qualifié devrait donc arriver sur le marché de l'emploi d'ici 2 ans. Il rappelle en outre ce sont les associations faîtières professionnelles nationales qui définissent les besoins du marché de l'emploi et les formations à mettre en place, l'Etat n'est qu'une force de mise en œuvre dans ce domaine. A un e commissaire qui s'interroge à ce sujet, il est répondu que les formations s'organisent à l'heure actuelle autour des normes constructeurs. En parallèle des formations plus générales, par branche, se donnent auprès des faîtières.

Les questions liées aux potentielles bourses de conversion professionnelle sont ensuite abordées. Plusieurs commissaires émettent des doutes quant à cette possibilité. Leurs arguments sont développés dans le rapport de minorité (RC min 24_POS_15). Le postulant rappelle que, puisqu'il s'agit d'un postulat, l'Etat ne serait pas tenu de mettre en œuvre cette proposition mais uniquement d'en évaluer l'opportunité. Un e commissaire demande formellement à ce que la commission se positionne sur l'idée d'une prise en considération partielle qui supprimerait la troisième demande du postulat visant l'évaluation par le Conseil d'Etat de l'opportunité de créer une bourse de conversion professionnelle pour soutenir les travailleurs en transition.

Par 4 voix contre 5, la commission décide de considérer les trois demandes formulées dans le postulat et refuse ainsi la demande de prise en considération partielle.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Par 5 voix pour, 3 contre et 1 abstention, la majorité de la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération le postulat et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Crissier, le 20 décembre 2024

La rapporteuse : (Signé) Oriane Sarrasin